



**Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la
frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 23 OCTOBRE PROCHAIN

Québec, le 11 octobre 2006 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. François Lafond, président, et de M. John Haemmerli, commissaire, tiendra le **lundi 23 octobre 2006** la première partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick par le ministère des Transports*. L'audience publique se déroulera à compter de **19 h à la Salle Témiscouata, située au 7, rue de la Fabrique, Notre-Dame-du-Lac**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **27 novembre 2006 à 19 h**, (au même endroit), la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 23 février 2007, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Notre-Dame-du-Lac, 681, rue Commerciale, Notre-Dame-du-Lac ;

- Hôtel de ville de Cabano, 79, rue Commerciale, Cabano ;
- Hôtel de ville de Dégelis, 369, avenue Principale, Dégelis ;
- Hôtel de ville de Notre-Dame-du-Lac, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Lac.

De plus, la documentation est accessible par Internet seulement (accès gratuit) aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Cabano, 14A, Vieux Moulin, Cabano ;
- Bibliothèque Élisabeth-Turgeon, 663, 6^e Rue Ouest, Dégelis.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) propose de construire une autoroute dans la MRC de Témiscouata, entre la municipalité de Cabano et la frontière du Québec avec le Nouveau-Brunswick, dans l'axe de la route 185 afin d'accroître la sécurité des usagers de la route, d'assurer une meilleure fluidité de la circulation en plus d'établir un corridor de transport fonctionnel pour la principale route de commerce entre les provinces maritimes et le Québec. Le projet consisterait en l'aménagement de quatre voies autoroutières à chaussées séparées par un terre-plein de 28,5 m en zone rurale et de 15 m en zone urbaine, sur une distance d'environ 34 km. Trois tronçons seraient prévus, soit un tronçon de 14,4 km entre la frontière du Nouveau-Brunswick et la municipalité de Dégelis, un tronçon de 13,1 km entre Dégelis et Notre-Dame-du-Lac puis un tronçon de 6,7 km entre Notre-Dame-du-Lac et Cabano. En plus des voies autoroutières, le projet comprendrait des voies de desserte, des ponts d'étagement, des ponceaux pour la traversée de cours d'eau, deux échangeurs, des passages publics et agricoles ainsi qu'un poste de contrôle routier. Les coûts du projet sont évalués à 338 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Josée Primeau, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 poste 421 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : r185-cabano@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick*.